

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr.; Six mois 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS			
Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste	
CAHORS. — D.	6 ^h 25	12 ^h 30	6 ^h 15	PARIS. — D.	2 ^h 20	8 ^h 50	7 ^h 45	CAHORS. — D.	4 ^h 41	10 ^h 22	5 ^h 25	TOULOUSE. D.	5 ^h 40	10 ^h 16	2 ^h 30	CAHORS. — D.	7 ^h 40	11 ^h 30	5 ^h 16	PARIS. — D.	8 ^h 45	11 ^h 30	5 ^h 10
Mercuès	6 40	1 4	6 27	— Express	8			Sept-Ponts	4 53	10 32	5 38	BORDEAUX. D.	9 30			Cabessut, halte	7 49	11 41	5 26	Lamadéine. D.	7 45	11 30	5 25
Parnac	6 52	1 16	6 35	BORDEAUX. D.	5 45	3 15		Clérac	5 11	10 46	5 58	Vers	8 12	12 21	5 45	Saint-Géry	8 21	12 38	5 53	Toirac	8 11	12 13	5 35
Luzech	7 1	1 23	6 50	M.-Libos. — D.	8 35	3 10	9 7	Labenneque	5 20	10 53	6 11	Montauban. D.	7 25	10 40	4 40	St-Cirq, halte	8 43	1 5	6 6	Montbrun, hal.	8 34	12 30	5 44
Castelfranc	7 18	1 37	7 3	Fumel	3 18	9 7		Montpezat	5 31	11 5	6 25	Fonneuve	7 40	10 54	4 54	Calvignac, hal.	8 46	1 14	6 13	Cajarc	8 34	12 52	5 59
Puy-l'Évêque	7 30	1 48	7 3	Soturac-Touzac	8 55	3 30	9 19	Albias	5 45	11 16	6 42	Albias	7 55	11 3	5 3	St-Martin-Lab.	8 57	1 35	6 25	St-Cirq, halte	9 4	1 37	6 32
Duravel	7 40	1 57	7 12	Duravel	9 3	3 39	9 23	Causse	5 55	11 27	6 56	Réville	8 14	11 13	5 12	Calvignac, hal.	9 5	1 44	6 35	Conduché	9 12	1 25	6 39
Soturac-Touzac	7 49	2 6	7 21	Puy-l'Évêque	9 11	3 48	9 37	Borredon	6 5	14 36	7 8	Borredon	8 51	11 36	5 35	Cajarc	9 21	2 10	6 7	Saint-Géry	9 28	2 22	6 55
Fumel	8 1	2 17	7 33	Gastelfranc	9 26	4 3	9 52	Fonneuve	6 22	11 52	7 25	Montpezat	9 18	11 56	5 54	Montbrun, hal.	9 33	2 24	6 58	Vers	9 35	2 25	7 1
M.-Libos. — A.	8	2 3	7 40	Luzech	9 38	4 16	10 5	Montauban. A.	6 39	12 7	7 45	Clérac	9 44	12 13	6 15	Toirac	9 44	2 45	7 8	Clérac	9 45	2 26	7 13
BORDEAUX. — A.	3 51	8 11	4 45	Parnac	9 47	4 26	10 15	BORDEAUX. — A.	10 40	6 05	7	Sept-Ponts	9 54	12 22	6 24	Lamadéine. A.	9 58	3 10	7 21	Arcambal	9 45	2 56	7 25
PARIS. — Ar.	11 46	4 37	2 48	Mercuès	9 58	4 38	10 26	TOULOUSE. A.	8 46	1 45	9 57	CAHORS. — A.	10 17	12 34	6 36	CAPDENAC. A.	10 12	3 27	7 33	Cabessut, halte	9 57	3 10	7 25
				CAHORS. — A.	10	4 56	10 43																

Cahors, le 26 Juillet.

LES SOUS-OFFICIERS

A l'unanimité et sans débats, le Sénat, avant de se séparer, a voté le projet de loi relatif aux sous-officiers.

Il y a fort longtemps que cette question considérée comme l'une des plus importantes de celles qui ont trait à la réorganisation de l'armée, était à l'ordre du jour. On peut même dire qu'elle n'a cessé d'y être depuis 1871.

Elle s'imposait, en ses derniers temps, à l'attention du législateur, avec un caractère d'urgence d'autant plus marqué que la nouvelle loi réduisant de cinq à trois années la durée de la présence du contingent sous les drapeaux, il était indispensable de la résoudre. Il en était si bien ainsi que, pendant la longue et importante discussion qui vient d'avoir lieu au Sénat sur le recrutement militaire, beaucoup de membres de cette assemblée, et non des moins compétents, avaient exprimé le regret que l'adoption de la loi sur les sous-officiers n'eût pas précédé l'examen de la loi sur le service de trois ans.

Plus que jamais, en effet, il faut avoir de bons sous-officiers, puisque, pour obtenir le nombre d'hommes exigé par les nécessités de la guerre moderne, on est obligé de réduire le temps du service militaire à un strict minimum. Dès lors, comment pourrait-on arriver à leur donner l'instruction indispensable, si l'on n'avait des cadres très expérimentés, très solides, connaissant à fond tous les détails du métier militaire

dont ils seront plus que jamais, en étant les auxiliaires les plus utiles du commandement, appelés à conserver dans les corps les traditions et l'esprit.

Mais, pour arriver à résoudre ce problème devenu, en réalité, très complexe et très difficile, par suite de l'attrait que la vie civile offre actuellement aux hommes qui sortent de l'armée, il fallait arriver à créer aux sous-officiers dans l'armée une situation équivalente à celle qu'ils trouveraient au-dehors. Il fallait, en outre, leur assurer les égards et la considération dus à des serviteurs dévoués qui par leur travail, par leur conduite et leur valeur, ont mérité d'être les instructeurs de leurs concitoyens dans cette école du régiment par laquelle passe aujourd'hui toute la jeunesse du pays.

Des avantages pécuniaires sérieux sont accordés aux sous-officiers. Si l'on transforme en solde journalière les diverses allocations accordées aux rengagés après un premier rengagement, non compris la prime de 1,500 fr., on trouve pour l'infanterie :

	Célibataire	Marié
Adjudant.....	4 fr. 30	4 fr. 80
Sergent-major...	3 fr. 08	3 fr. 58
Sergent.....	2 fr. 78	3 fr. 28

Il convient d'ajouter que les sous-officiers sont habillés, logés et chauffés aux frais de l'Etat, et qu'ils reçoivent après quinze ans de service une retraite proportionnelle de :

455 francs	pour les adjudants
395 francs	— sergents majors
365 francs	— sergents

Mais l'innovation la plus importante et très vraisemblablement la plus efficace en

vue de la constitution d'un cadre solide de sous-officiers, c'est celle qui est stipulée par l'article 14 : le droit absolu à un emploi civil, mentionné dans les tableaux annexés à la loi, et en raison de son aptitude, pour tout sous-officier qui compte quinze années de service et qui a occupé son grade pendant quatre ans.

Nul candidat civil, contrairement à ce qui arrivait précédemment, ne pourra plus obtenir un des emplois réservés aux sous-officiers tant que les listes de classement de ces derniers ne seront pas épuisées.

A l'avenir aucune entreprise industrielle ou commerciale ne pourra obtenir un monopole ou une subvention de l'Etat, du département et de la commune, qu'à la condition de réserver aux sous-officiers rengagés un certain nombre d'emplois à déterminer par le cahier des charges.

Ajoutons qu'en dernier lieu, les tableaux des emplois civils réservés aux sous-officiers ont été remaniés de fond en comble et que le nombre de ces emplois a été considérablement augmenté.

Le gouvernement doit tenir très fermement la main à l'exécution de ces prescriptions légales.

Comment n'en serait-il pas ainsi, alors que les chambres viennent de mettre aux mains du ministre de la guerre, un des puissants moyens d'action que, ses prédécesseurs et lui-même, réclament depuis si longtemps. Le vote définitif de la loi sur les sous-officiers est, au point de vue militaire et social — car il dotera aussi les administrations publiques d'excellents serviteurs — un fait d'une importance capitale.

★ ★

LE BOULANGISME ET LA PRESSE

Le Mot d'Ordre :

Le gros malentendu est dissipé. Le césarisme n'est plus, à cette heure, qu'une arme de pacotille, une arme ébréchée.

La République française :

Nous nous félicitons de l'échec du général Boulanger. Les républicains de l'Ardèche, ont bien mérité, de la République et de la liberté.

Le Figaro :

Nous considérons l'échec du général Boulanger, dans l'Ardèche comme une nouvelle étape vers un cataclysme probable de la secte boulangiste. Faire, d'ailleurs, du royalisme ou du bonapartisme sous le masque du boulangisme est un aveu d'impudence et d'impopularité pour les principes qu'on prétend défendre.

Le Rappel :

M. Boulanger écrivait que son échec serait un ajournement indéfini de son entreprise. Voilà donc le boulangisme remis aux calendres grecques. M. Boulanger prenait aussi l'Ardèche pour juge entre la Chambre et lui. L'Ardèche l'a jugé. Il est condamné.

Le Radical :

Nous croyons que le bon sens public reprend le dessus, et qu'on ne verra plus de scandales boulangistes comme aux élections de l'Aisne, de la Dordogne et du Nord. Il ne restera bientôt plus de républicains pour faire le jeu des néo-césariens.

Le Voltaire :

L'élection de l'Ardèche a été pour le boulangisme un désastre auquel il ne survivra pas. C'est l'écrasement du parti plébiscitaire.

Le Paris :

C'est fini. Il y a un mois, M. Boulanger écrivait aux électeurs de la Charente : « Voter pour Déroulède c'est voter pour moi » Les électeurs de la Charente lui répondirent : « Nous ne votons pas

à apprendre pour un étranger

— C'est vrai ; cette femme me l'a parlée avec une grande pureté.

— Raison de plus pour qu'elle soit notre compatriote ; je la suppose même plus encore probablement une ancienne maîtresse abandonnée par vous, qui vous a reconnu et a voulu se venger, en vous effrayant par quelques faits groupés avec art, et que peut-être elle a appris sur vous, depuis que vous avez quitté la France. Vous escapades au Mexique ont eu un grand retentissement dans le corps expéditionnaire ; on a dû les apprendre du moins en partie, là-bas dans les Pyrénées. Cette prétendue sorcière s'est amusée à vos dépens ; en un mot, elle vous a fait poser... Moi, à votre place, en rentrant chez moi, je me serais aussitôt assuré que la glace était solidement collée à la muraille.

— Je n'y ai pas manqué non plus, j'ai fait venir un miroitier, et le cadre de la glace a été garni de je ne sais combien de pattes en fer.

— Cela était prudent, d'autant plus que l'espion, quel qu'il soit, qui l'a si bien renseignée sur les dispositions de votre appartement, pouvait fort bien avoir, par l'ordre de cette femme, préparé lui-même ce coup de théâtre.

— Cette pensée m'est venue. La réunion était nombreuse quand on a parlé devant moi de la prescience extraordinaire de cette femme ; je n'ai pas caché ma surprise et mon désir de la voir et de la consulter ; j'ai demandé son adresse, qui m'a été donnée avec empressement.

— Tout s'explique alors. Ces soi-disant sorciers, dans l'intérêt même des impostures qu'ils débitent, entretiennent à grands frais des prôneurs

158 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

LES AVENTURES

D'un Peau-Rouge

A PARIS

TROISIÈME PARTIE

LES MORTS-VIVANTS

VI

DANS LEQUEL LE MAYOR NE VEUT CROIRE NI AUX SORCIERS NI AUX MIRACLES

— Schem-Eddin ! cria-t-elle d'une voix claire. Aussitôt le corbeau ouvrit les yeux, battit des ailes, s'envola du perchoir et vint se poser sur la table en face de la sorcière :

— Va, lui dit-elle en langue basque.

Le corbeau s'avança alors en sautillant, et se mit avec une rapidité extrême à gôber les grains, non pas au hasard, mais en découvrant certaines cartes et saisissant les autres couvertes ; ce manège se prolongea pendant près de dix minutes, puis le corbeau croassa trois fois, reprit son vol et regagna son perchoir.

La sorcière enleva les cartes sur les quelles la graine était restée, balaya les graines, et fit un paquet des tarots qu'elle avait mis à part, puis elle appela : *Saveras !* Le hibou vint aussitôt se poser devant elle, et après l'avoir regardé, il

s'approcha du paquet de cartes, les écarta d'un coup de patte, puis il les prit dans son bec les unes après les autres, et les étendit de façon à former un triangle ; cela fait, il sauta sur l'épaule de sa maîtresse, à laquelle il sembla communiquer je ne sais quoi à l'oreille ; son bec remuait et laissait échapper un son modulé d'une façon étrange. Au fur et à mesure que cette scène singulière se prolongeait, la sorcière pâlisait davantage, et au moment où le sinistre oiseau s'envola, elle eut un tressaillement nerveux qui secoua tout son corps : la sueur perlait à ses tempes ; elle resta silencieuse et les yeux fixés sur le triangle pendant un instant, et, sans me regarder, elle me dit d'une voix rauque :

— Le meurtre et l'incendie dans les déserts des pays d'outre-mer, l'Océan franchi pour exécuter un complot horrible ; peur et hésitation, mais le mauvais génie veille il faut lui obéir. Ce que n'ont fait qu'à moitié dans les montagnes, ceux dont vous portez les marques, ils l'achèveront cette fois tout à fait : dévoré vivant. Prenez garde au saint Bernard.

Je me sentis pâlir, moi aussi, et je lui demandai d'une voix rauque quand cela s'accomplirait-il ?

— Trois mois, jour pour jour, après le coup de poignard de la voiture ! ajouta-t-elle avec un accent sinistre.

— Tout cela est un tissu de mensonges absurdes ! s'écria le Mayor en frappant du pied avec colère.

— Ce fut ce que je lui répondis ; elle tonna vers moi sa tête pâle et elle prononça lentement ces paroles d'une voix tranchante et qui me fit

frémir malgré moi.

Le vingt-neuvième jours après celui-ci, pendant que vous ferez à votre mauvais génie le récit de notre entrevue, Dieu vous enverra un signe, dernier et suprême avertissement de sa miséricorde ; mais vous n'en tiendrez pas compte.

Felitz Oyandi se tut comme si la voix lui eût manqué tout à coup.

— Eh bien ! parlez donc ? s'écria le Mayor avec impatience ; que vous dit encore la sorcière ?

— Oui, mieux vaut en finir, reprit-il en épongeant avec son mouchoir la sueur dont son visage était inondé ; elle continua ainsi :

— Au premier coup de midi sonnant à l'église voisine de votre demeure, la grande glace placée au-dessus du canapé de crin sur lequel sera assis ce démon, dans votre cabinet, cette glace tombera et se brisera en morceaux innombrables. Maintenant, allez, ajouta-t-elle en m'indiquant la porte d'un geste dominateur ; je n'ai plus rien à vous dire. Et, se tournant vers les deux hommes toujours immobiles : Reconnaissez monsieur, dit-elle en français.

Et, laissant tomber sa tête sur la poitrine, elle sembla s'absorber dans de sombres rêveries. Je sortis pâle, éfaré, débouchant comme un homme ivre. Je ne me rappelle pas comment je réussis à descendre et à regagner ma maison. Et maintenant vous savez tout. Que pensez-vous de cette aventure ?

— Je pense, mon ami, que c'est tout simplement stupide. Cette soi-disant sorcière est sans aucun doute une femme née dans notre pays, peut-être même dans votre village : vous savez comme moi que la langue basque est presque impossible

pour Dérouté, parce que nous ne voulons pas de vous ». Il n'a pas obtenu dans l'Ardèche plus de voix que, dans la Charente, son lieutenant Dérouté.

Il est battu, battu pleinement, sans qu'on puisse rien invoquer pour atténuer sa défaite. Le général Boulanger n'a jamais rien été par lui-même; il était né du mécontentement, du désarroi et des divisions personnelles, beaucoup plus que politiques, que les républicains avaient jetés dans le pays. Les républicains n'ont eu qu'à se montrer unis, et aussitôt le général Boulanger est rentré dans le néant. Il dépend de nous qu'il y reste; il y restera.

Le National :

Le général Boulanger et le boulangisme n'étaient pas un remède, et la France a bien fini, dans son robuste bon sens, par comprendre que l'homme et la prétendue doctrine n'étaient que l'expression fautive du mécontentement universel. On a fait justice de l'homme et de la doctrine. Mais le mécontentement n'en subsiste pas moins.

Nous sommes débarrassés de Boulanger. Va-t-on hésiter à nous débarrasser de la Chambre? Quand nous proposons cette mesure, cependant reconnue nécessaire par les républicains du gouvernement les plus solides, on nous objectait qu'elle pourrait tourner à l'avantage de M. Boulanger. Voyez aujourd'hui ce que pèse M. Boulanger devant le pays; voyez ce qui est advenu du boulangisme. De quoi aurait-on peur?

La Nation :

La défaite du boulangisme dans l'Ardèche équivalait à un effondrement. Ici, il ne s'agit plus du lieutenant du général. C'est le chef du parti lui-même qui vient d'éprouver un lamentable échec électoral. Le boulangisme a disparu. Nous allons nous retrouver, les républicains en face des monarchistes coalisés, et nous ne redoutons plus ainsi le résultat du combat. Voilà de longues années que nous avons pris l'habitude de les battre. Nous continuerons.

La Liberté :

Lorsqu'on a l'audace de dire au pays : « Je sais l'homme providentiel, qui vient chasser une assemblée de bavards et renverser une Constitution mauvaise! » il faut pouvoir sans délai exécuter ce que l'on annonce. L'élection de la Charente aurait dû être pour lui un salutaire avertissement. Il a voulu jouer lui-même sa dernière partie dans l'Ardèche. Il a été battu, et ce coup doit lui être terriblement sensible après toutes les espérances qu'il avait fondées sur le succès. Ah! si une grande inspiration patriotique pouvait naître dans cette grande âme égarée par une ambition funeste que rien ne pouvait justifier, il se dirait que, peut-être, il est temps encore de rentrer dans la voie qu'il n'aurait jamais dû déserter, et faire en sorte de pouvoir encore se dévouer pour la France, au lieu de l'agiter lamentablement!

Le Temps :

La journée d'hier a tenu ce que les amis de la République et de la liberté s'en promettaient. Ce n'est pas une défaite que M. Boulanger a subie dans l'Ardèche; c'est un écrasement! Il n'y avait guère de doutes à concevoir sur l'attitude des électeurs républicains. Mais celles des réactionnaires échappaient aux prévisions. Ainsi, un personnage qui se flattait, il y a quelques mois, de soulever et d'entraîner les masses populaires partout où il daignerait poser sa candidature ou patronner celle d'un *alter ego*, reçoit coup sur coup

et des espions sur tous les échelons de l'échelle sociale : prévenu à l'avance de votre visite, elle vous attendait; en vous voyant, elle vous a reconnu, et alors l'idée d'une vengeance a germé dans son esprit et elle l'a mise aussitôt en exécution. Vous avez été la dupe de cette femme, mon camarade; cela est pour moi clair comme le jour. Dans tous les cas, il y a un fait certain, c'est que le coup de théâtre, que sans doute elle avait préparé, a complètement manqué.

Comment cela ?

— Ne m'avez-vous pas dit qu'il y a un mois déjà que vous êtes allé chez cette soi-disant sorcière ?

— C'est vrai, je vous ai dit cela; mais, en réalité, le mois n'est pas encore écoulé, il s'en manque d'un jour.

— Ainsi, c'est aujourd'hui le vingt-neuvième jour, celui où doit tomber la glace au premier coup de midi ?

— Oui, mon ami.

— Ah! pardieu! voilà qui est bizarre, sur ma foi! Je ne suis pas fâché d'être présent à cette expérience.

— Elle a dit que vous y seriez.

— C'est juste, fit-il en riant, le mauvais génie, le démon! Eh bien! la mise en scène est complète, nous n'avons plus qu'à attendre l'événement. Voyons, quelle heure est-il; regardant sa montre, midi moins cinq; bon! nous n'aurons pas longtemps à attendre.

— Moi, j'ai midi moins trois, dit Felitz Oyandi, qui avait imité son mouvement.

— Vous avancez; mais, peu importe, puisque c'est l'horloge de l'église qui doit donner le signal?

deux leçons mortifiantes, la première sur le dos de M. Dérouté, la seconde qui doit lui être infiniment plus sensible, sur le sien propre. Le suffrage universel ne veut décidément ni de ses lieutenants ni de lui-même. C'est à ce point de vue surtout que nous nous félicitons du résultat de la journée d'hier.

INFORMATIONS

Entrevue des deux empereurs

D'après des renseignements recueillis à une source autorisée, l'entrevue des deux empereurs n'aura pas amené de règlement des questions en suspens. En ce qui concerne les affaires Bulgares, le czar reste sur le terrain des traités, M. de Giers aurait dit au comte Herbert de Bismarck que c'est à l'Autriche à suivre une politique, en joignant ses efforts à ceux de la Russie. Il n'y a pas eu de proposition formelle de la part de l'Autriche.

Malgré cet insuccès, on pense que, si l'occasion se présente, les négociations pourront être reprises directement entre les cabinets.

Dans les cercles allemands on maintient que le programme de la visite de l'empereur ne comportait pas le règlement de ces questions, mais seulement une préparation d'un terrain pour une entente ultérieure qu'on espère toujours.

Le projet de révision Floquet.

Le *Gaulois* croit savoir que le projet de révision Floquet porterait sur deux points principaux : les droits financiers du Sénat et la procédure à employer pour la dissolution de la Chambre. Le Sénat ne pourrait que rejeter ou diminuer les crédits votés par la Chambre, mais non les augmenter ou en voter de nouveaux. La dissolution pourrait se faire par simple décret présidentiel, sans l'intervention du Sénat.

Le phylloxera en Espagne.

Madrid. — Le phylloxera a fait son apparition dans 42 communes de la province de Barcelone.

Vols de lettres chargées.

— 4 000 lettres chargées provenant de vols, ont été découvertes dans une maison de Madrid.

Deux arrestations ont été opérées.

Angleterre. — On mande de Londres : Malgré les intrigues allemandes, les machines françaises ont été adoptées à la suite des expériences répétées pour l'extraction des terres du canal maritime de Manchester.

LETRE PARISIENNE

La semaine à Paris

Pour une semaine bien remplie, la semaine qui vient de s'écouler a été une semaine bien remplie.

D'abord la fête nationale; puis le départ des députés, succédant à celui du président de la République; bientôt suivi lui-même de l'envolée empressée de nos ministres.

Et des arrivées donc!

Celles des Hottentots au jardin d'acclimation; celle de Taïeb, frère du bey de Tunis; celle de la reine Nathalie qui reçoit de la part de toute la presse sans distinction de parti un accueil si respectueusement sympathique; celle enfin du prince de Monténégro, notre hôte de prédilec-

— Croyez-vous que la glace tombera ?

— Je ne puis rien préjuger, dit le Mayor en ricanant, mais qu'elle tombe ou non, ma conviction restera la même.

— C'est-à-dire ?

— Que je considérerai cette chute comme une jonglerie habilement exécutée : voilà tout.

— Oh! pouvez-vous parler ainsi? murmura Felitz Oyandi, dont le regard ne quittait plus la glace.

Le Mayor haussa les épaules, se leva et alla choisir un cigare dans la boîte posée sur le bureau.

— Croyez-moi mon camarade, dit-il, tout en allumant le cigare qu'il avait choisi : nous ne sommes pas assez bien notés dans le ciel pour que le bon Dieu se soucie de nous et s'amuse à faire des miracles en notre faveur et à nous crier : Casse-cou!

En ce moment, trois coups furent vigoureusement appliqués sur la muraille.

— Qu'est cela? demanda le Mayor, est-ce que vous attendez quelqu'un? Cela a l'air d'un signal.

— Je n'attends personne, balbutia Felitz Oyandi en frissonnant.

— Alors, ce sont les trois coups frappés par le régisseur derrière la toile, dit le Mayor en riant. La farce va commencer. Attention!

— Comment pouvez-vous parler ainsi dans une circonstance aussi terrible? reprit Felitz Oyandi, dont les dents claquaient de terreur.

— Mort diable! je n'ai jamais vu animal aussi poltron que vous? Je rirais bien si le diable vous tordait le cou!

— Oh! fit l'autre, dont la terreur croissait à chaque seconde; regardez! s'écria-t-il en mon-

tion. Voilà de la besogne pour le reporter — ce roi du journalisme moderne! Il aura eu par exemple des fortunes diverses; sa majesté la reine de Serbie a voulu rester dans le plus strict incognito.

Je sais un de mes amis qui s'est rendu, malgré la consigne chez la princesse Ghika, avenue du Bois de Boulogne; il a longuement parlé avec une soubrette qui lui a laissé une délicieuse impression, mais c'est tout.... il est revenu bredouille.

Quant au prince de Monténégro, il est abordable; toutes ses sympathies sont françaises, ses entretiens avec le président de la République et le président du Conseil ont été très cordiales; il y a eu un peu plus que la banalité diplomatique, de part et d'autre on a échangé des promesses d'amitié. En ce moment, il visite Paris, il veut tout voir et il fait admirer à son jeune fils nos monuments et nos merveilles. Il est infatigable; croirait-on qu'il a eu le courage d'assister à une séance de la Chambre des députés. C'est presque de l'héroïsme!

Pou. en finir avec les têtes couronnées, Paris passée encore parmi ses hôtes le frère du bey de Tunis. Le prince Taïeb descendu au grand-hôtel avec sa suite, les généraux Valensi, Zaccaria et le commandant Sadok-ben-Mahmoud, vient remettre à M. Carnot, déjà si populaire dans nos colonies d'Afrique à cause de son prénom oriental de Sadi (en arabe : bonheur), le grand cordon du Nicham avec la plaque en diamant et l'assurer des heureux résultats de notre protectorat dans l'ancienne régence.

Il sais de bonne source que le prince est émerveillé; c'est la première fois qu'il vient en France et vous tous qui êtes allés à Tunis, voyez et comparez. Le prince est le dauphin de la régence. Là-bas les frères se succèdent entre-eux, et quand Ali-Pacha aura rejoint dans le paradis de Mahomet son prédécesseur Mahomed-El-Sadock, le prince Taïeb ira prendre sa place dans cet horrible amas de pierres qu'on appelle le Bardo.

D'Afrique aussi nous viennent des hôtes étonnants, ce sont les Hottentots. Ils vont remplacer ces fameux Achantis, qui, il y a quelques mois, firent courir tout Paris. Ils sont quatorze, sept hommes, cinq femmes et deux enfants au front large, aux pommettes saillantes, au nez aplati, au visage pointu. Pour l'instant, leur civilisation est si rudimentaire qu'ils ne connaissent même pas la valeur des sous qu'on leur jette. Le seul moyen d'obtenir d'eux une interview est encore de leur offrir des cigares de la régie.

Leur costume, si ça peut s'appeler un costume, est des moins étoffé. Pour les hommes une sorte de caleçon en cuir et un casque en peau de léopard; pour les femmes, un double tablier en peau tannée, l'un par devant, l'autre par derrière. La poitrine est nue, mais ornée de colliers en verroteries et en graines. La peau est entièrement teinte en rouge avec un mélange de graisse et de poudre d'ocre. Leur douceur est extrême; ils passent leur temps à danser et à manger des pommes de terre et parlent à grand renfort de grimaces un jargon guttural scandé de claquements de langue qui font rêver aux agaçantes mélodies des joueurs de castagnettes. Leur exhibition durera quelques mois.

C'est un jouet comme un autre à offrir en temps de vacances aux collégiens privés des pions, leurs martyrs ordinaires; et aux badauds que finissent par fatiguer les somnolentes allées et venues des fauves.

Oh! belle civilisation, comme voilà bien de tes inconséquences!

trant la glace.

Elle oscillait lentement.

Tout à coup, le premier coup de midi se fit entendre.

— Prenez garde! prenez garde! s'écria Felitz Oyandi en tombant à genoux.

Le Mayor se recula nonchalamment, tout en continuant à fumer?

— Eh bien! cela ne va donc pas? dit-il en ricanant.

Soudain, la glace pencha en avant et tomba avec fracas sur le plancher.

Felitz Oyandi poussa un cri terrible et s'abattit la face contre terre.

— *E finita la comedia?* Bravo! bravissimo! s'écria le Mayor en riant. Allons, la chose a été bien exécutée; je ne puis pas dire le contraire. Voyons, relevez-vous, poltron! dit-il à son complice, en le poussant du pied; tout est fini.

Mais Felitz Oyandi ne répondit pas, l'épouvante lui avait fait perdre connaissance.

— Quelle brute! murmura le Mayor en le regardant avec mépris, s'il avait été seul il serait mort de peur!

Il se pencha sur son compagnon, le souleva et le remplaça dans son fauteuil.

Et regardant avec ironie les débris de la glace réduite en poussière :

— Pardieu! voilà une belle affaire! dit-il, toujours riant et aspirant la fumée de son cigare : le véritable miracle aurait été de la renverser en la laissant intacte; sur ma foi! j'aurais peut-être cru à ce soi-disant avertissement!

Et il haussa dédaigneusement les épaules.

Ces jours derniers tu célébrais dans des banquets l'abolition de l'esclavage; et aujourd'hui tu ne trouves rien à objecter contre la plus odieuse exploitation de l'homme primitif.

Il est vrai que l'esclave était vendu pour travailler et que les Hottentots sont loués pour remplacer les singes!

JEAN RÉSIF.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Lycée de Cahors. — La distribution des prix aura lieu le mardi 31 juillet, à 9 heures du matin, dans la cour d'honneur du Lycée, sous la présidence de M. Gustave Larroumet, maître de conférences à la faculté des lettres de Paris, directeur des beaux-arts.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Audemar, professeur de rhétorique.

Palmes académiques. — Nous apprenons avec plaisir que M. Clary, l'intelligent et dévoué directeur du service des enfants assistés, vient d'être nommé officier d'académie.

Une déception. — Tous les amis des lettres pensaient voir figurer cette année sur la liste des officiers d'académie un homme aussi modeste qu'érodit, M. F. Cangardel l'excellent bibliothécaire de la ville.

Il n'en est rien encore, et la presse se fait l'écho de l'étonnement général.

Nous lisons dans le *Réformateur* : Nous comptons voir figurer parmi les noms qui ont obtenu des distinctions honorifiques, celui de M. F. Cangardel, notre sympathique et infatigable bibliothécaire.

Comme nous, les hommes lettrés du département ont éprouvé une véritable déception en lisant la liste de ceux qui ont obtenu la faveur d'une distinction, en voyant que celui qui a été bibliothécaire de la ville *gratis pro Deo* pendant 9 ans, qui a publié l'*Histoire du Quercy*, qui a doté notre bibliothèque d'un catalogue bien conçu et bien estimé des chercheurs, qui publie la *Te Igitur*, qui fait paraître l'*histoire de Malleville*, etc., ait été oublié.

Nous serions tentés de croire que quelques intrigues l'emportent sur le mérite.

Nous lisons dans la *Dépêche* : A l'occasion de la fête nationale, nous aurions été bien heureux de voir accorder les palmes académiques au modeste et savant bibliothécaire de la ville de Cahors.

Convocations des réservistes et territoriaux. — Voici l'ordre d'appel, en 1888, des réservistes des classes 1879 et 1881, et des territoriaux des classes 1876 et 1877 :

Réserve de l'armée de terre
En exécution de la loi du 27 juillet 1872, (art. 43) et conformément aux ordres du ministre de la guerre, les réservistes des classes de 1879 et de 1881, ou marchant avec ces classes d'après l'indication portée sur leur livret

VII

OU LES AFFAIRES SE COMPLIQUENT DE PLUS EN PLUS POUR FELITZ OYANDI ET SON AMI LE MAYOR.

Le Mayor avait repris sa place sur le canapé, que la glace avait à peine effleuré dans sa chute. La scène singulière à laquelle il venait d'assister un instant auparavant, semblait n'avoir produit aucune impression sur son esprit.

Le haut du corps un peu rejeté en arrière, le dos appuyé contre le dossier du canapé, la jambe droite croisée sur la jambe gauche; de la main droite il agitait, d'un mouvement machinal, sa cravache qu'il n'avait pas lâchée; de la gauche, il tenait délicatement son cigare au tiers consommé, dont il aspirait la fumée avec une parfaite insouciance, la tête tournée un peu de côté, les sourcils légèrement froncés, il restait le regard fixé sur Felitz Oyandi avec une expression mêlée de mépris, de raillerie et de pitié.

Et tout en regardant, les lèvres plissées, par un sourire de démon, ou plutôt un rictus de damné, son complice, toujours évanoui et immobile sur le fauteuil où il avait déposé, il philosophait à part lui.

— Quel bizarre amalgame de sentiments divers que le cœur de l'homme! murmurait-il, en secouant délicatement avec le petit doigt la cendre de son cigare; quel tohu-bohu indéchiffrable d'intérêts disparates, d'instincts contraires! quel mélange illogique de force, et de faiblesse, de courage, de lâcheté, de stupidité, d'intelligence, de sottise, de vanité et de bassesse!

(A suivre).

individuel, sont appelés sous les drapeaux pour prendre part à une période d'exercices, savoir :

1° En une série, du lundi 20 août au dimanche 16 septembre inclus, les réservistes exercés, c'est-à-dire qui ont servi dans l'armée active avant leur passage dans la réserve, des régiments d'infanterie des 3^e et 16^e corps d'armée, c'est-à-dire des régiments d'infanterie de Bar-nay, Evreux, Falaise, Lisieux, Rouen, Caen, le Havre, Béziers, Rodez, Montpellier, Mende, Perpignan, Narbonne, Carcassonne et Alby ;

2° En une série du lundi 3 septembre au samedi 15 septembre inclus, les réservistes exercés des régiments du génie (non compris les sapeurs conducteurs) et ceux des compagnies d'ouvriers militaires employés sur les réseaux des voies ferrées ;

3° En une série, du lundi 1^{er} octobre au samedi 13 octobre inclus, les réservistes exercés des régiments d'infanterie, à l'exception de ceux des régiments des 3^e et 16^e corps d'armée, des régiments de zouaves et de tirailleurs, des régiments de sapeurs-pompiers, des bataillons de chasseurs à pied et des bataillons d'artillerie de forteresse ;

4° En une série du lundi 3 septembre au mercredi 12 septembre inclus, les réservistes de la gendarmerie ;

5° En deux séries : première série, classe 1879, du lundi 1^{er} octobre au samedi 13 octobre inclus ; deuxième série, classe 1881 du lundi 15 octobre au samedi 27 octobre inclus, les réservistes exercés des régiments d'artillerie de campagne, les réservistes des régiments d'artillerie pontonniers, et les réservistes des compagnies de sapeurs-conducteurs du génie ;

6° En une série, du lundi 1^{er} octobre au dimanche 28 octobre inclus : 1° les réservistes non exercés, c'est-à-dire n'ayant pas servi dans l'armée active avant leur passage dans la réserve, des régiments d'infanterie de ligne, des bataillons de chasseurs à pied, des régiments du génie et des bataillons d'artillerie de forteresse ; 2° les réservistes non exercés et les réservistes provenant de la cavalerie des régiments d'artillerie de campagne ;

7° Par ordre d'appels individuels pendant tout le cours de l'année, les réservistes du train des équipages militaires, les réservistes des sections de secrétaires d'état-major et du recrutement, les réservistes des sections de commis et ouvriers militaires d'administration, les réservistes des sections d'infirmiers militaires, les réservistes des compagnies d'ouvriers d'artillerie, les réservistes des compagnies d'artificiers, les réservistes auxiliaires du service télégraphique et les réservistes affectés aux greffes des tribunaux militaires.

N. B. — Les réservistes exercés d'infanterie, qui, déjà convoqués pour 15 jours en 1888 par ordre d'appels individuels, n'ont pas à répondre à cette convocation.

Les réservistes appartenant à cette catégorie devront rejoindre à l'heure et au point indiqué sur la feuille spéciale annexée à leur livret individuel.

Les hommes qui doivent être convoqués cette année par suite d'ajournement ou de dévancement d'appel recevront un ordre d'appel individuel.

Les réservistes de la cavalerie qui ont accompli leur période en 1888 n'ont pas à répondre à cette convocation.

Pour les dispensés, les devancements d'appel, les ajournements, les réformes et autres cas, voir l'affiche d'appel.

Les réservistes des classes 1879 et 1881 qui ont été appelés en 1886 pour l'expérience de mobilisation du 17^e corps sont dispensés de l'appel.

Frais de route. — Le ministre de la guerre a fait signer au président de la République un décret modifiant le règlement du 12 juin 1867 sur les frais de route.

Aux termes de ce décret, seront désormais considérés comme feuilles de route et en tiendront lieu :

- 1° L'ordre d'appel individuel.
- 2° Le livret individuel.
- 3° Le récépissé du livret signé par la gendarmerie ou l'autorité municipale.
- 4° L'ordre de mouvement rapide.
- 5° La lettre de service pour les officiers.
- 6° L'ordre de convocation devant la commission spéciale de réforme.

Les droits que confère la feuille de route sont modifiés et ainsi fixés pour l'avenir :

- 1° Transport à prix réduit sur les chemins de fer, sans s'écarter de la direction tracée par l'itinéraire.

2° Transport gratuit de 30 kil. de bagages.

3° Le droit au logement chez l'habitant dans les gîtes d'étape compris sur l'itinéraire.

Les hommes de troupe qui entreront sur leur route à l'hôtel ou à l'hospice déposeront entre les mains du comptable ou de l'économiste le montant des sommes dont ils n'auront pas fait emploi et qui leur seront rendues à la sortie.

Le paiement des indemnités de route sera fait par anticipation jusqu'à destination ; les officiers pourront toutefois sur leur demande ne la recevoir qu'à l'arrivée à destination.

Le conseil d'Etat, répondant à une demande d'avis formulée par les ministres de l'intérieur et de l'instruction publique sur la question de savoir si les communes peuvent s'autoriser de l'article 145 de la loi municipale du 5 avril 1884, pour subventionner les écoles privées, s'est prononcé pour la négative. Le conseil fait remarquer que l'article 2 du 30 octobre 1886 ne laisse place à aucune immixtion des communes dans le régime financier des écoles privées, que la loi admette les établissements d'enseignement primaire de tout ordre en deux groupes distincts et qu'elle a pris soin d'édicter pour le personnel, le régime, les études de la discipline de chacun d'eux des règles particulières sans admettre l'existence d'un troisième groupe formé par le concours des communes et d'associations de particuliers.

Le conseil d'Etat considère qu'il ne peut appartenir aux conseils municipaux de créer ce troisième groupe, en employant le budget communal de telle sorte qu'une partie de ses ressources soit obligatoirement destinée, sous quelque appellation que ce soit, à favoriser les efforts des associations ou des particuliers. Un semblable partage est formellement contraire au principe dominant de la loi. Il aurait pour résultat manifeste de faire échec aux sacrifices de l'Etat et des départements et de disperser abusivement les deniers des communes qui provoqueraient ainsi la désertion des écoles publiques fondées et entretenues par elles.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Présidence de M. Cangardel, président
Séance du 25 juin 1888

M. le secrétaire général dépose sur le bureau : 1° Comptes-rendus des séances de la Société archéologique de Bordeaux (années 1881-82-83-84).

2° Bulletin de la Société archéologique de Bordeaux (T. XII 2^e et 3^e fascicules).

Le 3^e fascicule contient une étude sur le cartulaire de Monséjour pareil au cartulaire de Cahors qui paraît en ce moment dans notre bulletin sous le nom de *Te ygitur*.

3° Bulletin de la Société des sciences et arts de Bayonne (2^e semestre 1887).

4° Feuille des jeunes naturalistes (1^{er} juillet 1888).

5° Bulletin de la Société ariégeoise (2^e volume n° 7).

6° Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie (1^{er} trimestre 1888).

7° Revue africaine (septembre et octobre 1887).

8° Bulletin de la Société héraldique (avril 1888).

9° Bulletin de la Société de Borda (2^e trimestre 1888).

10° Journal d'hygiène.

11° Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie (T. XI).

12° Bulletin de la Société archéologique du midi de la France (série in-8° n° 1).

13° Notice sur Laderouse et sa famille (à l'occasion du centenaire).

M. Bergognoux lit un travail très intéressant sur des fouilles faites dans une sépulture troglodyte sur les bords du Célé. Cette sépulture qui se trouve dans une grotte, est très riche en objets préhistoriques de toutes sortes. Ont été présentées en même temps des planches faites par M. Calmon et présentant l'image exacte des objets recueillis dans cette grotte. Ces planches faites avec le soin et le talent qu'apporte M. Calmon dans ses travaux seront insérées au bulletin avec le travail de M. Bergognoux.

M. Lebeuf lit la statistique des décès qui se sont produits dans Cahors en 1887.

La séance est levée à 10 heures.

Le secrétaire des séances, G. ROUGIER, Le président, CANGARDEL.

Cours Fénélon. — Les allées de la promenade Fénélon, présentent une surface presque complètement plane, d'où il suit que les eaux pluviales n'ayant pas d'écoulement, forment, surtout pendant l'hiver, un vaste marécage obligeant les piétons à patanger dans des cloaques pour aboutir aux rues de Hortes et d'Hanteserre.

Pour faire cesser cet état de choses, il suffirait à notre avis, dit le correspondant de la *Dépêche*, de donner à ces allées le bombement qui existe pour les autres allées. Les eaux glissant sur un terrain incliné, se dirigeraient rapidement vers l'aqueduc et ne pourraient plus, par suite, former des flaques.

Il n'y aurait pas de dépenses à faire : les cantonniers de la ville pourraient certainement

faire le nécessaire pour remédier à l'inconvénient signalé.

Nous appelons sur ce point l'attention de notre édilité.

L'orage. — Un orage épouvantable, mêlé de grêle, s'est abattu mardi soir, vers cinq heures et demi, sur les cantons de Lalbenque et Castelnau-Montrastier. Toutes les récoltes ont été hachées. Les grêlons étaient de la grosseur d'un œuf de poule.

Parmi les villages qui ont le plus souffert nous devons signaler : Labastide-Marnhac, Salgues, Granjoul, L'hospitalet, Ventailac, Pern, Terry, St-Remi, Cieurac et Fontanes.

Hier au soir, orage plus épouvantable encore. Tout le Nord-Est du département a été ravagé : à Pradines, St-Henri, Calamane, Catus, Boissières, Vers, St-Martin-de-Vers, etc., etc., les récoltes sont complètement perdues.

Succès scolaire. — On nous écrit de Lozech :

Notre Ecole primaire supérieure vient d'obtenir de nouveaux succès qui prouvent une fois de plus le zèle et le dévouement de ses maîtres. Trois élèves ont été reçus pour le brevet de capacité après de brillantes épreuves.

C'est la suite à l'examen du certificat d'études primaires où elle a eu 14 élèves reçus sur 14 qu'elle présentait.

Nos chaleureuses félicitations.

Drame d'amour. — Un jeune employé des Postes et Télégraphes, Monsieur M..., s'était épris d'une jeune demoiselle de 17 ans environ, Mlle S..., et fut jusqu'à la demander en mariage.

Sur le refus formel des parents de la demoiselle, de consentir à leur union, ils formèrent le funeste projet de se suicider. Lundi soir, vers onze heures et demi environ, alors que la jeune fille s'était couchée comme de coutume, le garçon se rendit sous les fenêtres de la demoiselle.

Cette dernière ne tarda pas à rejoindre son amoureux, et après avoir laissé à côté d'une lampe un écrit faisant connaître sa funeste résolution et exprimant le désir d'être inhumée à côté de celui qu'elle aimait, tous deux se dirigèrent vers l'abattoir distant de huit à neuf cents mètres environ.

C'est dans une citerne mesurant 2^m50 qu'ils ont mis fin à leurs jours.

La ville de Gourdon est dans la consternation, les deux familles étant très estimées.

Foire. — La foire de lundi n'a pas du tout été belle. Les gens, à cause du beau temps, étaient aux champs, pour les moissons. A peine a-t-on vu quelques paires de bœufs, des moutons, très peu de volaille. La balle était également peu garnie.

AGRICULTURE

Vins. — Malgré les pluies continuelles et l'humidité qu'elles amènent, la récolte s'annonce encore comme devant être plutôt bonne. Dans quelques régions on se plaint de la coulure et il serait grand temps que la chaleur et le beau temps revinssent.

C'est ainsi que dans le Bordelais on est plutôt mécontent ; le mildew et l'oïdium font de rapides progrès et on cite des exemples de vignes traitées par deux fois préventivement à la bouillie bordelaise et qui, malgré cela, sont mildew-sées.

Quant aux affaires, elles sont très calmes partout. A Bordeaux on n'a traité que deux petites affaires dans les prix de 750 fr.

Dans les départements voisins de la Gironde, on se plaint des mauvais temps qui favorisent le développement des maladies cryptogamiques, mais on espère que tout sera arrangé par le soleil ; en attendant, il n'est question d'achats nulle part.

Dans les régions méridionales, les affaires restent insignifiantes, il est inutile d'en faire mention ; on signale aussi des pluies abondantes dans nos départements du Midi.

L'aspect du vignoble est moins satisfaisant que durant les semaines qui viennent de s'écouler.

A Cette, on constate un petit courant d'affaires en vins exotiques, Alicante et Valence, mais ce sont des maisons des environs qui ont arrêté ces affaires, la place est toujours très calme. On prévoit d'ici peu une sérieuse reprise sur les vins du pays, par suite de l'approche de la nouvelle vendange.

En Bourgogne, la situation reste la même, mais une triste nouvelle nous parvient de la Basse-Bourgogne. L'Aube, qui jusqu'ici était indemne du phylloxéra, vient de voir surgir le

terrible puceron ; c'est dans le beau vignoble de Villeneuve, au Chenin, que sa présence a été constatée ; des mesures énergiques vont être prises pour enrayer l'envahissement.

En Champagne, la température n'a pas fait trop de dégâts, la fleur a été retardée et la coulure n'a pas été importante. L'exportation a assez bien marché pendant la première quinzaine de ce mois.

A Paris, les affaires ont été plus actives par suite de la fête nationale, toutefois, les prix sont restés les mêmes que précédemment ; c'est ainsi qu'on cote pour les soutirages de premier choix de 155 à 160 fr. et pour ceux de deuxième choix 140 à 150 fr. On demande de 155 à 190 fr. pour les vins dits à la bouteille.

Vin falsifié. — En vertu d'une commission rogatoire, M. Bourdion, commissaire de police, a saisi, à la gare d'Agen, vingt demi-muids de vin (trente barriques environ) venant d'Espagne.

Cette saisie a été opérée sur les indications de M. Delpech, négociant en vins à Agen, à qui cette expédition était adressée ; avant d'en prendre livraison, M. Delpech a fait analyser ce vin par le chimiste municipal, qui a déclaré que ce vin était impropre à la consommation.

Le vin a été mis en lieu sûr et procès-verbal a été dressé.

BOURSE. — Cours du 23 juillet 1888.

3 0/0.....	83 70
3 0/0 amortissable (nouveau).....	86 20
4 1/2 0/0 1883.....	106 95
Actions Orléans.....	1,332 50
Actions Lyon.....	1,262 50
Action Panama.....	295 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	401 50
Obligations Lombardes.....	296 00
Obligations Saragosse.....	354 00

RÉPUBLIQUE ARGENTINE
GOVERNEMENT DE MENDOZA

EMPRUNT 6 % de 24.801,500 fr. (Loi du 9 juin 1888)

49,603 obligations de 500 fr. ou liv. st. 20
Remboursables à Paris, Bruxelles, Londres, en 35 ans ou plutôt
Tirages : Juin-Décembre — Remboursement Janvier-Juillet
Revenu annuel : 30 fr. ou liv. st. 4 ; 4 payabl. semestr. (Janv.-juill.)
à Paris, Bruxelles, Londres

LE GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE PREND A SA CHARGE
TOUS IMPOTS ARGENTINS CRÉÉS OU A CRÉER
Le produit de l'emprunt est destiné pour 43 millions
environ, au paiement d'actions de la Banque de Men-
doza et, pour le solde, à des travaux d'utilité publi-
que.

Le service de l'emprunt est garanti spécialement
par privilège : par les actions de la Banque de Men-
doza, que va souscrire le Gouvernement ; par une
hypothèque sur 4,400,000 hectares de terres do-
maniales ; par les revenus généraux du gouverne-
ment.

Les actions de la Banque de Mendoza seront dépo-
sées à la Banque nationale de la République argen-
tine, qui en remettra les dividendes à la Société Gé-
nérale, jusqu'à concurrence de la somme nécessaire au
service de l'emprunt.

Prix d'émission : 470 fr. (jouissance 1^{er} juillet 1888)
ramené si on se libère à la répartition, à 467 fr. 50

(En souscrivant..... 50 «
On paie : A la répartition du 2 au 7 août..... 100 «
Du 8 au 10 septembre..... 150 «
Du 20 au 25 octobre..... 170 «

Le placement ressort à 6,38 %, sans compter la prime de rembt.

On souscrit : **Jeu 24 juillet 1888**
Et dès à présent par correspondance à Paris

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, 54, rue de Provence et dans ses bureaux
de quartier
CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, 72, rue de Victoire
et à Bruxelles, à la BANQUE DE BRUXELLES
Les titres seront inscrits à la cote officielle de Paris et de Bruxelles

LE VÉRITABLE

Goudron GUYOT

EST PRÉPARÉ PAR LA
Maison L. Frère

9, Rue Jacob, PARIS

Le Goudron Guyot raffraichit et purifie le sang, et fortifie les estomacs délicats. Expérimenté avec succès dans les Hôpitaux de France, Belgique, Amérique, contre les affections de la *Poitrine*, de la *Gorge* et de la *Vessie*. C'est la meilleure boisson en temps de chaleur et d'épidémie.

« Il suffira aux Médecins de tous les pays de voir votre produit pour en apprécier tout de suite toute l'importance et les services qu'il est appelé à rendre. Cette préparation sera bientôt, je l'espère, universellement adoptée. »
Professeur BAZIN,
Médecin de l'Hôpital Saint-Louis.

REFUSER, comme Contrefaçon, tout Goudron Guyot ne portant pas l'adresse, Maison L. FRÈRE, 19, rue Jacob, Paris, où depuis plus de vingt ans, la fabrication du Goudron Guyot a été transférée.

PRIX DU FLACON : 2 FR.

Établissement Hydrothérapique

CHEZ M^{ME} SABATIÉ

CAHORS, 6 — Allées Fénélon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Etuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

TARIF :

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction.	Bain simple	0 fr. 75
ou massage, ensemble	Bains médicamenteux	1 fr. 50
Etuves, avec soins particuliers	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels	1 fr. 50
Bains de vapeur, Suidation, Fumigation, etc.	Barèges, Vichy, de Pennès, etc.	1 fr. 50

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

GRAND ENTREPOT

D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDON-NEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRAN-SAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

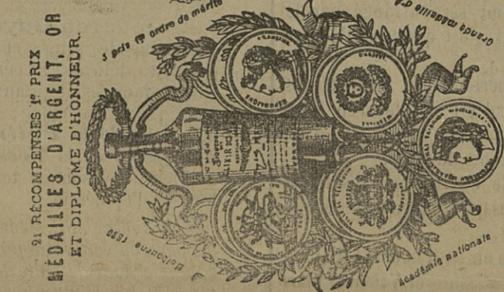


LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu la Grande
MÉDAILLE D'OR
à L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricateurs
PÉRIQUEUX

Il est facile d'imiter; Il est difficile de créer
l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Ségny forment essentiellement la base.
Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE.

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.



EXPOSITION

CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

Maison spéciale d'Accouchement

DIRIGÉE PAR

M^{me} Angèle Raymond Gérardgeorge

Maitresse Sage-Femme

Rue des Augustins, 28, et place Villebourbon, 1, Montauban (T-et-G.)

PREND DES PENSIONNAIRES

Guérison radicale des Maladies de Matrice

VICHY

Administration — Paris, 8, Boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS de VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE de VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contre-façons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE

Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, Droguistes et Pharmaciens

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE À JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, pour les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 25 séries à 75 centimes de revendeur, qu'à 18 fr. 75

15 CENTIMES la livraison avec carte colorée

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires d'un département à PAYAUD, éditeur, 12, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} liv.

DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

* AUDOUARD *

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

A BRIVE

"POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ELIXIR LEUCODON" Présentant la Carie et le déchaussement de Dents ordonnée depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.

EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance

LE TÉLÉGRAMME

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.

Le Télégramme sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.

On s'abonne à Paris, 5, rue Coghéron

Trois mois : 12 fr.; Six mois : 24 fr.; Un an : 48 fr.

Le propriétaire-gérant, Layton.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

PONTIÉ

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveauté pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etouffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mouselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Etranger, continuera à Cahors à offrir à moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris

DICTIONNAIRE

DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique, historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département.

5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 f. 50 par la Poste.

CARTE

DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction. — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

NOTES

pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

TABLEAU

OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exc. de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1841. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 f. 10 par la poste.

LE QUERCY

AUX ETATS GÉNÉRAUX DE 1789. — Assemblées des sénéschaussées, procès-verbal des séances — Liste complète des députés, par M. L. COMBARIEU, archiviste départemental. 15 exemplaires à vendre: 7 fr. au Bureau du Journal du Lot, 7 fr. 50 par la poste.

GOURDON

ET SES SEIGNEURS du X^e siècle au XIV^e siècle par MM. L. COMBARIEU et F. CANGARDEL. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. 1 f. 25 par la poste.

GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ

Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX^e Siècle

SOUS LA DIRECTION DE

MM. Barthélemy, éminent professeur à l'École des langues orientales; F. Camille Dreyfus, député de la Seine; A. Giry, professeur à l'École des chartes; G. Lanson, membre de l'Institut; Dr L. Hahn, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris; C.-A. Laisant, député de la Seine; H. Laurent, examinateur à l'École polytechnique; E. Levasseur, membre de l'Institut; H. Mansion, chargé de cours à la Faculté des lettres de Bordeaux; nationale des beaux-arts; A. Walrus, professeur à l'École des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25,000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

L. LA MIRRAULT & C^{ie}
Éditeurs

PARIS
61, Rue de Rennes, 61

Chaque livraison
1 franc

Payables à raison
de 10 francs par mois

Chaque volume broché
25 francs

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8° d'un total de 1,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires. Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 f.